



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16_INT_581

Déposé le : 20.09.16

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

Titre de l'interpellation

Apprentissage du français pour les élèves étrangers

Texte déposé

Chaque année les élèves non-francophones sont nombreux à rejoindre les classes de la scolarité obligatoire du canton. La maîtrise du français est un des éléments-clé de leur intégration. Les classes d'accueil et les cours intensifs de français font partie des mesures proposées par l'école pour atteindre ce but ?

Les questions suivantes sont posées au Conseil d'Etat :

- Compte-il maintenir ces mesures, voire les augmenter et si oui dans quelles proportions ?
- Envisage-t-il d'autres mesures et le cas échéant lesquelles ?
- Quel appui donne-t-il aux enseignants pour faire face à un taux élevé de non francophones dans les classes de scolarité ordinaire ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Alexandre Berthoud

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :



Signature(s) :